

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 35 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.  
Réclames, — . . . . 30  
Faits divers, — . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

SAUMUR,

8 Juin 1874.

## Chronique générale.

## MINISTÈRE DU CENTRE DROIT.

Nous empruntons au *Journal des Débats* le manifeste du centre droit, avec le compte-rendu de la discussion qui en a précédé et suivi la lecture dans la dernière séance du centre droit. Le compte-rendu est d'ailleurs assez embrouillé sur plus d'un point. L'on ne voit pas bien, par exemple, quel est au juste le sens et quelle est la portée des paroles que le duc d'Audiffret-Pasquier aurait prêtées aux princes d'Orléans.

A première vue, l'on peut croire que les princes se sont montrés uniquement partisans du septennat personnel. Mais comment se fait-il que M. d'Audiffret ait indiqué leur autorité pour recommander l'adoption d'un manifeste qui vise au contraire à la constitution de septennat impersonnel ? Quoi qu'il en soit, voici l'extrait du *Journal des Débats* :

Le centre droit s'est réuni de nouveau afin de terminer l'examen du programme politique qui lui avait été soumis et dont la publication avait été arrêtée en principe.

Le nombre des députés présents était environ de soixante-dix au commencement de la séance, que M. le duc d'Audiffret-Pasquier présidait.

Il a été donné lecture d'une rédaction du programme modifiée d'une façon notable afin de se conformer aux observations que la rédaction primitive avait soulevées dans le sein de la réunion, de la part d'un certain nombre de députés appartenant à la fois au centre droit et à la réunion Colbert.

Une nouvelle discussion assez vive s'est engagée ensuite sur le point de savoir s'il était bien opportun de publier un programme politique. Les orateurs qui ont pris place à cette discussion sont MM. d'Audiffret-Pasquier, le duc de Broglie, A. Giraud, Lambert de Sainte-Croix, Chaper, le général Robert, E. Tallon, Du Breuil de Saint-Germain, Fournier, Adnet.

Dans le cours de la discussion, M. le duc d'Audiffret-Pasquier a rappelé que les membres du centre droit ne pouvaient point ignorer que les princes d'Orléans sont d'avis que le parti conservateur doit procéder sans arrière-pensée à l'organisation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon pendant sept ans, conformément à la loi votée par l'Assemblée le 19 novembre, et prendre garde de ne pas ouvrir à la monarchie une porte qui ne profiterait pas à l'opinion conservatrice.

D'autre part, le duc de Broglie a pris la parole afin de rassurer ceux des membres du centre droit qui paraissent craindre que la publication d'un programme politique n'amenât une scission avec la droite modérée.

M. de Broglie a exposé que certaines nuances existaient depuis longtemps au point de vue politique parmi les groupes de la droite ; mais, dans cette circonstance, il ne croit pas qu'il puisse survenir le moindre désaccord.

Voici le texte du procès-verbal qui a été soumis à l'adhésion du centre droit :

« Dans une de ses dernières réunions, le centre droit a fait parvenir aux membres qui

composaient le ministère présidé par M. le duc de Broglie, l'expression de son approbation pour la conduite tenue par eux dans la séance du 16 mai. Depuis lors, plusieurs membres du centre droit ont cru devoir, sur la demande de M. le Président de la République, entrer dans une administration nouvelle. Le centre droit n'hésite pas à approuver leur détermination. Il comprend le devoir qui s'imposait à leur patriotisme de seconder M. le maréchal-président et de l'aider à maintenir dans les relations avec l'étranger cet esprit de sagesse, dans l'administration intérieure cet esprit d'ordre et de conservation qui n'ont pas cessé de caractériser son gouvernement.

» Mais, tout en appuyant cette solution de la crise ministérielle ouverte le 16 mai, le centre droit ne peut se dissimuler que la question posée ce jour-là devant le pays et devant l'Assemblée n'est pas tranchée et ne peut rester en suspens. La France veut un gouvernement stable ; elle est justement impatiente de savoir si l'Assemblée nationale est résolue à donner au gouvernement institué par la loi du 20 novembre l'organisation constitutionnelle promise par cette même loi.

» Elle a confié à un illustre et loyal soldat le soin de veiller pendant sept ans à ses destinées. Le maréchal-président ne pourrait remplir cette tâche difficile s'il ne s'appuyait, après la séparation de l'Assemblée nationale, sur un ensemble d'institutions sagement pondérées.

» Quant aux mesures à prendre en cas de vacance du pouvoir exécutif, le centre droit est convaincu qu'il obéit aux sentiments du pays en exprimant sa volonté de laisser intacte la trêve de sept années qui doit être consacrée à l'apaisement des partis et à la réparation de nos désastres. Ce n'est qu'à l'expiration de ce terme que la forme du gouvernement pourra être de nouveau agitée sans péril.

» En conséquence, le centre droit est décidé à maintenir le titre donné au chef du pouvoir exécutif par les lois existantes et à repousser toute proposition qui tendrait à empêcher, à retarder ou à affaiblir le vote des lois constitutionnelles. Il espère être appuyé par les hommes modérés et dévoués à leur pays des diverses fractions de l'Assemblée.

Plusieurs députés, tout en acceptant complètement les idées exprimées dans ce procès-verbal, ont persisté à soutenir que la publicité du programme était inopportune, parce qu'elle pouvait amener une division dans le parti conservateur.

La réunion, ayant été appelée à voter, a, par 52 voix contre 40, adopté le procès-verbal dont nous venons de reproduire le texte ; elle a en outre décidé qu'il serait publié.

Le *Journal des Débats* ajoute ces quelques détails particuliers au compte-rendu de la séance :

« Le manifeste du centre droit paraît avoir été lu avec un certain étonnement par les membres du centre gauche. On s'attendait à des ouvertures, et au lieu de cela on n'a vu dans le procès-verbal qu'une tentative faite pour prévenir une désunion qui paraissait imminente entre les membres de la droite et du centre droit. Nous croyons toutefois que l'impression générale des membres du centre gauche les porte à rester sur la réserve, afin de voir si le manifeste en question n'offre pas un terrain préparatoire

aux membres modérés du centre droit qui leur permettra d'entamer, et cette fois sans équivoque, des pourparlers avec le centre gauche. »

Le *Siccle* a aussi des informations à lui propres ; les voici :

« La réunion dans laquelle ce programme a été adopté comprenait 62 membres sur 130 environ dont se compose le centre droit. Sur ces 62 membres, 52 seulement se sont prononcés pour l'adoption du programme ; les 10 autres ont fait des réserves.

» Ce programme, dont la rédaction primitive, quelque peu modifiée, est due à MM. de Broglie, d'Audiffret-Pasquier, de Goulard et de Lavergne, ne paraît pas avoir reçu un bon accueil dans les groupes parlementaires. La droite trouve que les concessions qu'il comporte sont trop considérables ; le centre gauche et quelques membres du centre droit les jugent, au contraire, insuffisantes. »

La *République française* se rit des tentatives que l'on fait pour faire accepter un tel programme par la France, par le centre gauche et par la droite modérée :

« La France, dit-elle, ne saurait accepter ce régime précaire qu'on appelle la trêve des partis, mais qui en réalité la livrerait comme une proie aux entreprises de tous les partis. La France ne veut pas d'institutions qui ne seraient pas définitives, d'institutions que ceux qui les auraient fondées respecteraient eux-mêmes d'autant moins qu'ils se seraient réservé le droit d'en préparer la destruction.

» Le centre gauche ne fera pas la folie de prêter son concours à la nouvelle tentative du centre droit, surtout lorsque le centre droit annonce qu'il entend rester fidèle à la politique du ministère tombé le 16 mai. Mais nous devons reconnaître cependant que la nouvelle résolution du centre droit a une véritable importance et qu'elle fait prévoir, sinon une prochaine crise ministérielle, du moins de nouveaux et graves incidents parlementaires. Le parti légitimiste, en effet, ne peut pas accepter cette trêve de sept ans, ce septennat impersonnel, cette République septennale que l'on propose. Il y aura donc, de ce côté, une rupture complète. »

Le *Journal de Paris*, qui doit être au courant de toutes les négociations et qui, dans l'esprit de tous, tient certainement l'un des fils de l'intrigue, se montre d'une sobriété de paroles poussée jusqu'à l'excès.

Cependant, dans la suite de ses informations, cette même feuille se montre satisfaite de pouvoir affirmer que cet important document « a produit la plus profonde impression dans tous les groupes parlementaires aussi bien qu'à la présidence. »

Enfin, l'*Univers* pense que la déception sera grande, car il se trouve que ce merveilleux programme en dit juste assez pour éloigner également les républicains du centre gauche qu'on voulait rallier et les monarchistes de la droite modérée qu'on se proposait de ne point effaroucher. Ajoutons que, dans le centre droit lui-même, un jus qu'à cette heure ou qui feignait de l'être, ce nouvel acte apporte la division. L'on remarque, en effet, que 52 seulement de ses membres ont signé cette pièce. Les autres, ou bien se sont abstenus de paraître, ou bien ont protesté verbalement dans la séance même où fut décidée cette publication.

Ce qui peut sortir de là, nous voudrions

pouvoir le prédire ; mais la conduite qu'ont tenue jusqu'ici les membres du centre droit nous interdit de faire à ce sujet la moindre conjecture.

## RÉUNION DU CENTRE GAUCHE.

Le centre gauche, dans sa séance tenue samedi, à l'hôtel des Réservoirs, a arrêté le procès-verbal suivant, adopté à l'unanimité des 75 membres présents :

« La réunion du centre gauche croit utile, à raison de la gravité des circonstances et de l'urgence d'une solution, de consigner dans son procès-verbal le sentiment persévérant de ses membres.

» La réunion a toujours pensé que l'incertitude du lendemain, l'absence d'un gouvernement définitif étaient les causes principales des anxiétés et des souffrances du pays.

» Le 7 décembre 1872, dans une proposition signée par 140 membres de l'Assemblée nationale, le centre gauche demandait l'organisation de la République. Il appuyait, le 24 mai 1873, les projets de lois destinées à l'instituer.

» Plus tard, poursuivant son but, malgré le changement de personnes, il acceptait ce que plusieurs de ses membres avaient été les premiers à proposer, la prorogation des pouvoirs de M. le maréchal de Mac-Mahon comme point de départ d'une organisation gouvernementale trop différée.

» Il n'a pas dépendu de la loi du 20 novembre que le pouvoir exécutif, voyant son existence étroitement unie au vote des lois constitutionnelles, fût mis à l'abri des contestations qui l'affaiblissent.

» Il n'y a pas de plus grand danger pour un pays que de livrer le principe même sur lequel repose le gouvernement aux attaques des partis et à l'ardeur des compétitions.

» Le centre gauche ne négligera rien pour écarter ces périls. Il continue à penser que l'adoption de l'article 4<sup>er</sup> des lois présentées le 19 mai 1873 serait un gage certain de stabilité, en faisant de M. le maréchal Mac-Mahon non pas le Président d'une République de sept ans ; mais, pour sept ans, le Président de la République.

» Le pays, rassuré sur l'avenir, trouve d'ailleurs la réserve de sa souveraineté dans le droit de révision qui consacre toute Constitution républicaine, et dont l'exercice serait réglé par les lois constitutionnelles.

» Le centre gauche verrait avec regret que la dissolution de l'Assemblée actuelle devint la conséquence inévitable et immédiate d'un refus ou d'une impossibilité de constituer, mais il ne reculerait pas devant cette nécessité.

» Il ne doit d'ailleurs point cacher que, dans sa pensée, l'Assemblée nationale ne pourra, après avoir constitué, tarder longtemps à se séparer.

» Ce serait alors non-seulement sans péril, mais avec profit pour tous, qu'elle déposerait son mandat, car elle aurait préparé l'apaisement et la concorde. »

Il serait inexact de dire que la presse de Londres se préoccupe du manifeste publié à New-York par M. Rochefort ; mais elle s'en occupe, et, comme de juste, — car on est très-logique en Angleterre, — elle n'attend de cette glorification de la Commune et de cette déclaration de guerre faite à l'ordre établi, qu'une difficulté de plus pour la fon-



dation de la République, et qu'une bonne carte de plus dans les mains des partisans de l'empire. C'est précisément ce qui a déjà été dit d'une autre manifestation d'un autre radical, en appréciant le discours de M. Gambetta à Auxerre.

L'émigration allemande et italienne prend des proportions telles que les rues du Havre sont encombrées de gens venus en France pour gagner l'Amérique. Les Italiens, que le gouvernement de Rome empêche de s'embarquer dans les ports de la péninsule, se rendent alors au Havre.

Ces émigrants forment une population cosmopolite dont on se passerait volontiers.

Après la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, voici la *Gazette de Cologne* qui agite devant la Belgique le spectre de l'annexion :

« La note semi-officielle de la *Gazette générale de l'Allemagne du Nord*, au sujet d'une pensée d'annexion de la Belgique, a provoqué, dit-elle, une vive agitation dans la presse française. Les différents journaux déclarent unanimement que la France désire la paix, et que, depuis la chute de l'empire, personne ne songe plus à l'annexion.

Cette dernière assertion n'est pas très-exacte. Le duc de Broglie étant, après la conclusion de la paix, ambassadeur à Londres, aurait, à plusieurs reprises, déclaré que l'Allemagne obtiendrait quittance pour l'Alsace-Lorraine si elle voulait céder la Belgique à la France.

Tous les partis français, même depuis la proclamation de la République, ont toujours convoité la Belgique. M. Thiers déclarait, il y a deux ans, que Napoléon III, depuis le premier jour de son règne jusqu'au dernier, avait toujours songé à annexer la Belgique par la force ou par la ruse. Ceci est authentique. A l'heure qu'il est, les Français n'ont pas plus abandonné leur plan de conquête que leur désir de revanche.

Les garanties pour le maintien de la paix résident dans notre force défensive, dans la ligue de la paix des grandes puissances, et celles-ci garantissent l'indépendance de la Belgique qui, en premier lieu, est sauvegardée par l'Allemagne.

On ne comprendrait pas l'insistance des feuilles bismarckiennes à répandre en Belgique la crainte, soit d'une violation de neutralité, soit d'une annexion, si l'on ne se rappelait que le 9 juin prochain doivent avoir lieu dans ce pays les élections législatives.

Deux sortes de candidats y sont en présence : les catholiques et les libéraux.

Il est de notoriété publique, là-bas comme ici, que les catholiques sont plus sympathiques à la France, les libéraux à l'Allemagne. Le pays laissé à lui-même et n'obéissant qu'à ses instincts et à ses intérêts voterait en général pour les catholiques.

Ce résultat contrarierait singulièrement la politique de M. de Bismark, qui cherche à mettre la Belgique sous sa dépendance pour s'en faire une barrière et même une alliée contre la France.

C'est uniquement pour empêcher le résultat prévu des prochaines élections que le prince chancelier a recourus aux moyens d'intimidation. S'il parvenait, à force d'insinuations malveillantes, à faire croire à nos voisins qu'ils sont menacés d'une invasion ou d'une annexion, ils pourraient discréditer les candidats que l'on sait alliés de cœur à la France.

M. de Bismark a de nombreux complices en Belgique. Toutes les feuilles libérales se sont empressées de reproduire les accusations des deux gazettes officielles du grand chancelier, feignant de croire à des dispositions hostiles de notre part.

On ne saurait être étonné de les voir employées à cette besogne prussienne, quand il se trouve chez nous des journaux pour servir les intérêts de l'ennemi.

Nous espérons que nos amis belges ne verront dans les accusations portées contre la France qu'une manœuvre électorale de M. de Bismark pour dépopulariser les candidats catholiques.

D'avance nous les remercions de montrer qu'en Belgique aussi, pendant que les radicaux et les libres-penseurs se font platement les hommes-liges du persécuteur de l'Église et du grand ennemi de la France, les catholiques, par amour de leur nationalité comme de leur foi, sont pour la France contre l'Allemagne.

## Nouvelles extérieures.

ALLEMAGNE.

Une dépêche de Berlin, publiée dans le *Daily Telegraph*, met à néant les bruits d'une amnistie relative aux évêques emprisonnés, bruits qui ont cours, paraît-il, de l'autre côté du Rhin. Le prince de Bismark aurait opposé son veto à cette mesure, par la raison que les lois de Falck ne peuvent inspirer de respect qu'à la condition d'être pleinement exécutées.

Néanmoins (telle est la manière de voir du correspondant anglais), au cas où les illustres prélats sous les verrous feraient un appel direct à la clémence de Sa Majesté impériale et royale, leur supplique serait, selon toute probabilité, bien accueillie. La démarche est facile : les victimes n'ont qu'à demander pardon à leurs bourreaux des coups qu'elles en ont reçus !

ESPAGNE.

D'après les dernières dépêches d'Espagne, les carlistes ont dû lever le siège d'Hernani par suite de l'arrivée de trois mille républicains venus de Bilbao. D'un autre côté, on annonce qu'une bataille est imminente à Estella, où les carlistes se sont concentrés et disposent de forces considérables.

Enfin, dans une rencontre qui a eu lieu à Vicente (province de Saragosse) entre trois mille carlistes et la colonne du brigadier Salamanca, ce dernier prétend avoir repoussé l'ennemi, quoiqu'il fût trois fois plus nombreux. Il avoue, toutefois, n'avoir pu s'emparer de toutes les positions carlistes, et pour qui connaît le style des bulletins espagnols, cet aveu équivaut à celui d'un véritable échec.

Tous ces combats prolongent la guerre sans en préparer le dénouement, et à moins que le maréchal Concha, dont le plan est encore un mystère, ne réussisse à frapper bientôt un grand coup, il est possible que la guerre carliste se prolonge encore pendant au moins autant d'années que celle de 1833.

Des correspondances particulières de Madrid nous informent que la mission de M. de Hasfeldt, en ce qui concerne une candidature royale de Prusse, a rencontré des difficultés, et qu'on pourrait bien la voir désavouée au nom de la chancellerie de Berlin.

Déjà, en effet, quelques journaux ont parlé en ce sens, sans dire les causes du désaveu en question.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* répète qu'elle ne juge pas dignes d'un démenti les bruits qui ont couru touchant les intentions de l'Allemagne à l'égard de l'Espagne, mais qu'elle doit, malgré cela, vu la consistance incompréhensible que ces bruits ont prise à Madrid et à Paris, déclarer de nouveau, d'une manière formelle, qu'elle est autorisée à assurer que toutes les nouvelles répandues dans ce sens sont complètement dénuées de fondement.

Nous croyons qu'un désaveu plus officiel ne tardera pas à paraître.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Depuis jeudi soir, le quartier de la Grand'Rue est dans l'émoi, du n° 9 au n° 21.

Un certain affaissement s'est manifesté dans les caves qui, comme on le sait, sont creusées dans le roc et se prolongent sous la montée du Château.

Jeudi, les caves de la maison Hugonnet, louées à MM. Martin, propriétaire de l'hôtel Budan, et Pallu, restaurateur, avaient eu un premier éboulement, et des suintements d'eau se manifestaient de divers côtés. Le ciel des caves paraissait si peu sûr que l'autorité dut prendre des mesures et faire disposer des étais comme dans les mines afin d'éviter de nouveaux accidents.

La rumeur publique imputait cette humidité et cet éboulement du sol au château d'eau qui domine en effet cette partie de la Grand'Rue.

L'administration municipale fit mettre aussitôt en charge les deux bassins qui restent ainsi vingt-quatre heures. Le niveau,

paraissait-il, n'aurait pas varié d'un millimètre.

En même temps, sous la direction de MM. Couet, sous-ingénieur à Saumur, Roffay, architecte de la ville, on levait le plan de toutes les caves de ce canton.

M. l'ingénieur des Mines a été appelé aussitôt pour diriger les travaux qui paraissent urgents, et la société Fortin-Herrmann de Paris en envoyait un autre pour la représenter.

La journée de samedi ne s'est point passée sans anxiété, anxiété grossie, il est vrai, par l'ignorance de la cause du danger.

Le soir, à 4 heures 1/2, le jardin de l'école des Frères s'effondrait sur une surface de vingt mètres carrés environ : arbres et arbustes, tout disparaissait. Les caves de MM. Martin et Pallu étaient écrasées, et ces messieurs perdaient tout leur approvisionnement de vins fins en cercles et en bouteilles des crus du Rhin, de la Bourgogne, du Bordelais, et leurs vins étrangers.

De larges et nombreuses crevasses se sont encore manifestées dans le jardin des Frères, et l'on a des craintes sérieuses de nouvel éboulement.

Toute la nuit de samedi à dimanche, des ouvriers ont été occupés à étayer les murs soutenant les terrasses qui dominent la Grand'Rue.

Depuis samedi soir, il ne s'est rien produit de nouveau. Quoiqu'il en soit, il est de la dernière importance de découvrir la cause de l'humidité qui se manifeste depuis trois mois dans les caves de la Grand'Rue. La société des eaux a tout intérêt à bien faire élucider cette question, et à ne pas rester sous le coup d'une accusation qui, à première vue, semble peser sur elle.

On nous dit que l'autorité supérieure veut faire des fouilles dans l'excavation du jardin des Frères pour retrouver le filet d'eau qui a détrempe les caves de MM. Martin et Pallu, et remonter à sa source.

Comme l'année dernière, la Fête-Dieu a été troublée par le mauvais temps. Dès le matin, le tonnerre a grondé, la pluie a tombé, et il a été impossible de songer à faire sortir la procession.

A midi, l'orage et la pluie avaient cessé, le ciel s'était éclairci et l'on pouvait espérer que le soir, après vêpres, la procession suivrait son parcours habituel. Aussi, de tous côtés, les travailleurs et les travailleuses se sont-ils multipliés pour élever des reposoirs d'un goût exquis, d'un genre tout nouveau, et pour décorer les rues de nombreuses guirlandes aux formes et aux couleurs les plus variées.

A quatre heures, les diverses paroisses de la ville, réunies à Saint-Pierre, se sont mises en marche et se sont dirigées, par la rue de la Tonnelle et le quai, vers Notre-Dame de la Visitation. Le ciel était pur ; bannières, brancards et oriflammes miroitaient agréablement sous les rayons du soleil.

Le cortège était nombreux : la tête de la procession était déjà engagée sur le pont Cessart lorsque le Saint-Sacrement sortait de la rue de la Tonnelle. Deux gendarmes à cheval ouvraient la marche, les gendarmes à pied escortaient le Saint-Sacrement ; un piquet d'infanterie et un peloton de cavalerie formaient la haie à droite et à gauche du clergé et des assistants qui se pressaient en grand nombre derrière le dais.

Sur tout le parcours de la procession, la foule s'est montrée recueillie et pleine de respect.

Pendant la marche, la fanfare de l'Ecole de cavalerie, les musiques de l'Institution Saint-Louis, du Collège et de l'Ecole mutuelle se sont fait entendre tour à tour.

L'ORAGE DE VENDREDI SOIR.

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

« L'orage qui a éclaté vendredi à 5 heures et demie du soir, sur Poitiers, a eu les conséquences les plus funestes pour la commune de Neuville. Une grêle comme on n'en avait pas vu depuis 1819 a tout ravagé. Ce que la gelée avait respecté a été détruit. Les blés sont hachés, les pommes de terre sont écrasées. Quant aux vignes, elles n'ont pas conservé un seul bourgeon.

C'est un spectacle véritablement navrant. Les effets de la grêle sont d'autant plus terribles que les grêlons attaquent même le bois de la vigne, de façon que les sarments qui en sont frappés sont perdus, et qu'il ne pourra plus y avoir de bois de taille avant deux ans.

Il est encore impossible d'évaluer la perte, qui est des plus considérables.

Nous apprenons aussi que cet orage a saccagé les communes d'Avanton, Migné, Chasseneuil, Montamisé, Jaulnay, Saint-Georges et Buxerolles.

Dans la commune de Jaulnay, les grêlons étaient d'une grosseur énorme ; les noyers et les vignes ont été déracinés par l'ouragan, qui a été terrible.

Quant à la commune de Poitiers, elle n'a presque pas eu à souffrir.

On nous dit aussi que dans les environs de Chauvigny les dégâts ont été très-considérables.

L'Indépendance de l'Ouest nous apprend aussi que, dans la nuit de vendredi à samedi, un orage épouvantable s'est déchaîné sur la ville de Nantes et la campagne aux environs. Commencé à neuf heures du soir, il n'a cessé qu'à 6 heures du matin. La foudre est tombée dans plusieurs endroits, mais, heureusement, n'occasionnant aucun dégât.

Le fluide a pénétré chez M. Pauvert, boucher, route de Rennes ; chez les époux Cosson, rue du Bel-Air, 53. Une cheminée a été lézardée au n° 56, quai de la Fosse, et partie d'une cheminée de l'usine Voruz, Prairie-au-Duc, a été abattue.

Un triste accident vient d'arriver à Poitiers, au lieu dit le Pont-Lessard.

Cinq artilleurs étaient allés se baigner à cet endroit, lorsque tout à coup l'un d'eux, le nommé Districourt, jeune soldat de 2<sup>e</sup> classe et 2<sup>e</sup> conducteur à la 8<sup>e</sup> batterie, disparut sous l'eau.

Toutes les recherches de ses camarades furent vaines, et ce n'est que lendemain matin qu'on a pu retrouver son cadavre.

Voici du reste plusieurs années que beaucoup de baigneurs ont trouvé la mort dans cet endroit. Ne pourrait-on prendre des mesures pour empêcher qu'on s'y baignât ?

L'Avenir de la Sarthe dit qu'il a reçu communication par des amis des deux lettres suivantes de M. Haentjens, député bonapartiste de la Sarthe :

« Paris, mars 1874.

« Monsieur,

« Tout en reconnaissant les services que le maréchal de Mac-Mahon rend au pays, tout le monde reconnaît que, comme gouvernement définitif, le rétablissement de l'Empire peut seul nous sauver. Je vous envoie quelques portraits de celui qui sera un jour Napoléon IV. Donnez-les de ma part à vos amis, et, s'ils en voulaient d'autres, vous pourriez m'en demander.

« A. HAENTJENS,

« député, Champs-Élysées, 70.

« Paris, mai 1874.

« Monsieur,

« Au moment où tous les regards se portent vers le prince impérial, il vous sera agréable, je pense, de recevoir quelques-unes de ses photographies. Je vous prie de les donner de ma part à vos amis.

« Si vous en voulez encore, je vous en enverrai d'autres.

« A. HAENTJENS,

« député, Champs-Élysées, 70.

LE CADASTRE.

On se rappelle que, sur la proposition de M. Feray, l'Assemblée nationale a décidé qu'une commission parlementaire serait chargée d'étudier les améliorations que comporte le régime de l'impôt foncier en France, et les modifications à apporter au cadastre.

Cette commission a été nommée et a choisi pour président M. Feray ; mais, avant de commencer ses délibérations, elle a voulu s'entourer de tous les documents et s'éclairer des lumières de tous les hommes compétents.

Sur son initiative, les principaux spécialistes ont organisé des conférences pour discuter et arrêter un ensemble de résolutions qui lui seraient soumises ultérieurement.

La première conférence a eu lieu chez M. Bochin, vice-président du conseil général d'Ille-et-Vilaine. Parmi les membres présents, nous citerons MM. Maurice Block, économiste ; Labiche, président du conseil général d'Eure-et-Loir ; Spuller, ancien président de la Défense nationale dans la Haute-Marne ; Garnier ; Braine, président de la chambre des notaires à Arras ; Lefèvre,



mair de Sucey, président des géomètres de la Seine; Delverie, rédacteur en chef du Journal des géomètres; Bonjean, fils de l'ancien sénateur; Durand, percepteur à la Ferté-Alais; Trémoulet, président de la chambre des notaires à Villeneuve-sur-Lot, etc.

Les représentants de la presse parisienne avaient été également convoqués à cette réunion.

Un très-intéressant débat s'est engagé: le défaut d'espace nous empêche d'en reproduire les détails; toutefois nous ferons connaître les importantes résolutions que la réunion a adoptées à l'unanimité.

La réunion a décidé de soumettre à la commission parlementaire, présidée par M. Feray, les résolutions suivantes:

1° Il y a lieu de procéder à une réfection totale du cadastre;

2° Il y a lieu de constituer un grand-livre de la propriété foncière ou livre terrier;

3° Le cadastre renouvelé servira de base à l'impôt foncier.

Outre l'intérêt considérable que ces résolutions présentent au point de vue fiscal, on doit faire remarquer l'importance qu'elles ont au point de vue de la propriété.

La création d'un livre terrier, qui existe déjà dans plusieurs pays étrangers, aura pour effet, d'une part, d'assurer l'exacte détermination des possesseurs, de permettre de suivre la propriété à travers toutes les mutations auxquelles elle donne lieu, et enfin de donner un moyen certain pour l'application des hypothèques.

La réunion a décidé de tenir de nouvelles séances pour déterminer le procédé de réfection et de conservation permanente du cadastre.

Le Journal officiel vient de promulguer la loi sur l'organisation du service religieux dans l'armée de terre. On sait que cette loi a pour but d'assurer à tous les groupes de soldats catholiques d'un moins deux mille les services d'un aumônier titulaire. Dans les garnisons où se trouve un régiment complet, lors même que son effectif est inférieur à deux mille hommes, ainsi que dans les écoles spéciales dont les élèves ne sont pas libres les dimanches et jours fériés, dans les prisons, pénitenciers militaires, le service sera confié à des aumôniers titulaires ou auxiliaires, selon les besoins du service.

Un aumônier auxiliaire sera attaché aux rassemblements d'hommes inférieurs à deux mille et supérieurs à deux cents. De même tout rassemblement contenant plus de deux cents protestants ou plus de deux cents israélites sera administré religieusement par un aumônier de leur culte.

Les dimanches et jours fériés, un office spécial est fait pour toutes les troupes de la garnison. Ces jours-là, le travail est supprimé dans les ateliers et établissements militaires, conformément à la loi existante.

Le Journal officiel a publié le texte de la loi sur le travail des enfants et des filles mineures employés dans l'industrie. Cette loi est divisée en dix sections, dont nous nous bornerons à rappeler les dispositions principales.

La section première interdit l'emploi des enfants dans les usines, chantiers, ateliers, etc., avant l'âge de douze ans révolus, et restreint la durée du travail journalier à douze heures, divisées par un repos. Certaines industries pourront être autorisées à employer des enfants de dix à douze ans; mais, dans ce cas, la durée du travail ne devra pas excéder six heures par journée.

La deuxième section traite du travail de nuit, des dimanches et jours fériés. Tout travail entre neuf heures du soir et cinq heures du matin étant considéré comme travail de nuit, il est interdit d'y employer les enfants avant l'âge de seize ans révolus. Les filles mineures âgées de plus de seize ans ne pourront être employées au travail de nuit dans les usines et manufactures.

Le repos du dimanche et des fêtes reconnues par la loi devra être rigoureusement observé en faveur des enfants de moins de seize ans et des filles mineures. Toutefois, les industries à feu continu, des règlements d'administration publique pourront autoriser certaines dérogations.

La troisième section prohibe de la façon la plus formelle l'emploi des enfants au-dessus de douze ans dans les travaux de mines et carrières, ainsi que celui des femmes et des filles.

La quatrième section garantit à l'enfant la faculté de suivre les classes d'une école et d'acquiescer ainsi, sans surcroît de fatigue, tout au moins l'instruction primaire.

La cinquième section règle le mode de surveillance des enfants et la police des ateliers. Nous y remarquons l'article 13 de la loi, relatif à l'interdiction d'employer des enfants de moins de seize ans dans les ateliers où l'on manipule des matières explosibles, soit des composés détonnants; la même interdiction s'applique aux ateliers de préparation ou distillation de substances corrosives ou délétères.

La sixième section détermine le mode de recrutement des inspecteurs divisionnaires et fixe leurs attributions.

Les sections sept et huit s'occupent de la formation des commissions locales et supérieures qui seront appelées à veiller à l'exécution de la loi et donneront leur avis sur les règlements à intervenir ainsi que sur les diverses questions incidentes.

La neuvième section édicte les pénalités encourues par les manufacturiers, directeurs, gérants ou patrons qui auront contrevenu aux prescriptions légales.

Enfin, la dixième et dernière section contient certaines dispositions transitoires destinées à régler la situation des enfants actuellement en apprentissage ou employés dans l'industrie.

#### Souscription nationale pour élever un monument funèbre à Coulmiers.

Une commission spéciale vient d'être formée sous le patronage de MM. le général d'Aurelles de Paladines, l'évêque d'Orléans et le préfet du Loiret, pour organiser une souscription nationale destinée à élever un monument funèbre en l'honneur des victimes de la bataille de Coulmiers.

Cette commission fait appel à tous les Français et leur demande de l'aider par leurs souscriptions, même les plus minimes, dans l'œuvre patriotique et nationale qu'elle a entreprise.

Les souscriptions seront directement envoyées à M. Jacotte, trésorier de la commission du monument de Coulmiers, rue de l'Évêché, 18, à Orléans.

#### M. CHARBONNIER DE LA GUESNERIE.

Nous recevons la lettre suivante que nous nous empressons de publier:

« Je lis dans l'Officiel du 4 juin 1874 les paroles suivantes prononcées par M. Ledru-Rollin:

« Les barricades qui s'étendaient dans le faubourg Saint-Germain étaient commandées par un ancien chouan de 1832.

» Son nom était Charbonnier de la Guesnerie. »

» Je donne à l'assertion de M. Ledru-Rollin, relative à l'attitude de mon père en 1848, le démenti le plus formel.

» Agréé, etc.

» CHARBONNIER DE LA GUESNERIE.

» Angers, le 5 juin 1874. »

#### PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en un seul terme, payable au 15 juin, sont priées de se libérer.

#### DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

Le public est informé que des bureaux de poste de plein exercice sont établis chaque année, pendant la saison thermale, dans les localités désignées au tableau ci-après, et qu'il peut se faire adresser dans ces bureaux des lettres poste restante, y recevoir et y déposer, indépendamment des lettres ordinaires, journaux, imprimés et échantillons, des valeurs déclarées, des lettres ou objets recommandés et des articles d'argent.

Calvados. — Arromanches, du 4<sup>e</sup> juillet au 30 septembre;

Lion-sur-Mer, du 4<sup>e</sup> juillet au 30 septembre.

Héroult. — Lamoulon-le-Centre (section de la commune de Villecelle), du 4<sup>e</sup> juin au 30 septembre.

Puy-de-Dôme. — La Bourboule (section de la commune de Mural-le-Quaire), du 4<sup>e</sup> juin au 4<sup>e</sup> septembre;

Royal, du 4<sup>e</sup> juin au 30 septembre.

Hautes-Pyrénées. — Barrèges-Luz (section de la commune de Belpouez), du 4<sup>e</sup> mai au 4<sup>e</sup> octobre;

Saint-Sauveur-les-Bains (section de la commune de Luz-Saint-Sauveur), du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre.

#### Le Trou du Diable.

(Suite. — Voir Echo des 23, 28 mai, 3 juin.)

Marthe avait atteint l'âge de douze ans, elle avait accompli cet acte religieux, la première communion, qui marque l'entrée de la jeune fille dans la vie de la femme chrétienne.

Alerte et spirituelle, elle exerçait un empire absolu sur les jeunes filles de son âge; toutes reconnaissaient cette supériorité d'éducation qui procédait des conseils journaliers du prier.

Ce n'était pas seulement sur ses compagnes qu'elle exerçait cet empire, elle régnait également sur l'esprit des laboureurs et des bergères: sur eux, toutefois, son empire n'avait pas la même origine.

Les laboureurs et les bergères connaissaient de renom les bohèmes qui parcouraient les grands chemins; ils les redoutaient à cause de leurs sinistres prédictions sur l'avenir des récoltes, sur la santé des animaux, sur le sort des jeunes mariés, sur la bonne aventure des jeunes gens, etc.; or, Marthe était fille des bohèmes... Quelle crainte superstitieuse ne leur inspirait-elle pas? comme ils la saluaient humblement à son approche! à leurs yeux, elle avait le don de prophétie!... Cette superstition, pourtant, n'empêchait point les villageois des Ulmes d'aimer l'orpheline; elle était si douce, si prévenante dans ses rapports avec eux!

L'année 1722 avait marqué pour Marthe la vingtième année de sa vie; jusque-là elle avait vaqué paisiblement aux occupations ménagères de la maison de son bienfaiteur, de concert avec demoiselle Perrine, sans qu'aucun souci vint troubler son âme.

Un jour, le prier remarqua chez elle un air mélancolique qui contrastait avec sa gaieté habituelle. Il questionna la gouvernante sur ce changement de caractère. Celle-ci ne sait que répondre à son maître; elle n'entendait rien, dit-elle, aux rêves d'une bohémienne.

Le prier haussa les épaules et arrêta dans son esprit de s'éclairer lui-même sur le trouble de sa pupille.

Un matin, il la fit venir en son cabinet, la pressa de questions sur son changement d'humeur. Avait-elle à se plaindre des procédés de la gouvernante? Souffrait-elle dans sa santé? Songeait-elle à sa famille, à son pays natal?

Devant cette sollicitude paternelle, Marthe ne put garder le silence; elle avoua au prier que Pierre, beau gars et vigneron du hameau de Distré, l'avait abordé un dimanche, au sortir d'une messe à la chapelle de Presles; que dans cette rencontre il lui avait proposé de s'unir à elle par les liens du mariage!....

L'amour! il avait blessé au cœur la pauvre Marthe, à son insu comme à l'insu de son protecteur; demoiselle Perrine n'en avait rien compris.

Devant cet aveu, la perplexité du prier fut grande; il réfléchit quelques instants.

Puis, en homme d'expérience sur les faiblesses du cœur humain, il calma le trouble de sa pupille.

Il promit à Marthe de juger des intentions, du mérite de Pierre, et de conduire à bonne fin le projet qu'il avait annoncé, s'il était digne d'être son époux. Sur ce, il prit son chapeau, puis sa canne à pomme d'ivoire et se rendit au hameau de Distré.

C'était à la fin de la moisson; il trouva Pierre et sa famille réunis pour la collation autour d'une grande table placée au milieu du logis.

Sans préambule, le prier, après avoir souhaité le bon appétit à la famille, s'adressa directement au beau gars et lui reprocha l'aveu indiscret qu'il avait fait à sa pupille. « C'est à moi, dit-il, qu'il fallait parler tout d'abord d'un projet de mariage qui doit décider de l'avenir de ma fille adoptive! »

Pierre balbutia quelques mots; ses père et mère affirmèrent leur ignorance de cette démarche et excusèrent leur fils près du prier; enfin, la conversation perdit peu à peu de sa vivacité première; et, des confidences échangées entre les interlocuteurs, il sortit un accord de mariage entre Pierre et Marthe.

PAUL RATOUIS.

#### Dernières Nouvelles.

Comme le règlement de l'Assemblée impose un certain délai entre les deux lectures d'une loi, la Chambre n'a pas encore pu reprendre la loi municipale en seconde délibération.

Cette seconde délibération doit commencer aujourd'hui lundi.

Vendredi on a parlé médecine à la Chambre.

Samedi on s'est occupé de donner des remplaçants dans la commission des Trente à MM. de Cumont, Grivart et Tailhand.

Ce sont les scrutins qui ont pris le plus clair de la séance. On a voté deux heures durant. Par bonheur, on a pu obtenir du premier coup une majorité.

Les trois commissaires élus pour compléter la commission des Trente sont MM. de Goulard, de Ventavon et de Rességuier.

M. Delorme, qui arrivait en quatrième ligne, a réuni un chiffre de voix assez respectable. M. Duclerc avait décliné toute candidature.

M. Vandier a été élu secrétaire de l'Assemblée en remplacement de M. Grivart; devenu ministre. Son concurrent, M. Duchâtel, n'a été distancé que d'une quarantaine de voix. M. Duchâtel compte à la Chambre beaucoup d'amis et il est certainement digne de toutes les sympathies qu'il inspire. On ne lui reproche que de voter trop souvent en mauvaise compagnie.

La proposition de M. le baron Chaurand sur le repos du dimanche a été définitivement écartée.

Pour les articles non signés: P. GODRY.

#### ÉTAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 31 mai 1874.

#### DECES.

Le 1<sup>er</sup>. — Marie-Louise Loigereau, couturière, 47 ans, Grand'Rue. — Louis-Pierre Guessard, cordonnier, 77 ans, à l'Hospice. — François Harrault, tailleur de pierre, 68 ans, à l'Hospice.

Le 2. — Justine-Rose Ribert, sans profession, épouse Jean Desperches, 72 ans, rue Notre-Dame.

Le 3. — Joséphine Lépine, gantière, 38 ans, à l'Hospice.

Le 5. — François Poisson, propriétaire, 67 ans, rue Beaurepaire. — Adrien-Edmond Berger, 3 ans, rue de la Visitation. — Urbain Bouguereau, propriétaire, 58 ans, au Petit-Puy.

Le 6. — Ernestine-Hermance Duveau, 4 mois, place Saint-Pierre.

Le 9. — Edmond-Jules Launay, boulanger, 49 ans, rue de la Cocasserie.

Le 12. — Marie Perrin, journalière, 55 ans, veuve André Cassel, à l'Hospice.

Le 14. — Pierre Bottereau, maçon, 75 ans, à l'Hospice.

Le 15. — Auguste Mignon, menuisier, 70 ans, à l'Hospice.

Le 16. — Pierre Champ, tourneur, 58 ans, à l'Hospice.

Le 17. — Claire Cossin, propriétaire, 76 ans, veuve Joseph-Jérôme Dumoustier, rue des Payens.

Le 18. — Marie Dalançon, sans profession, 83 ans, épouse Claude-Mathieu Boutin, rue des Basses-Perrières. — Charles Ferrand, propriétaire, 56 ans, rue des Boires.

Le 19. — Louis-Charles Richet, 4 mois, rue Saint-Nicolas.

Le 21. — Pierre Sauret, propriétaire, 48 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 23. — Etienne Barbier, casseur de pierre, 74 ans, à l'Hospice. — Jean Jouan, charretier, 76 ans, à l'Hospice.

Le 26. — Etienne-Olivier Montrieul, propriétaire, 52 ans, au Clos-Bonnet.

Le 27. — Louise-Joséphine Philippe, journalière, 74 ans, veuve Amable Savignac, à l'Hospice. — Marie Bertrand, journalière, 86 ans, veuve Mathurin Bidault, à l'Hospice. — Jean Fresneau, domestique, 68 ans, à l'Hospice.

Le 28. — Marie-Anne Beaumont, cultivatrice, 78 ans, épouse Pierre Besnard, à l'Hospice.

Le 29. — André Plégade, tailleur, 74 ans, route du Mans. — Anne Duclou, couturière, 79 ans, veuve Liberté Chanard, à l'Hospice.

Le 30. — Aristide-Armand Jourdin, 4 ans, rue de l'Île-Neuve. — Jean-Baptiste Nouzilleau, portefaix, 66 ans, à l'Hospice.



**COMIC-FINANCE**

(7<sup>e</sup> ANNÉE)

Journal satirique, Financier, paraissant le Jeudi.

32, RUE DES MARTYRS, 32.

Le **Comic-Finance** publie en dehors de sa partie satirique tous les renseignements pouvant intéresser les Capitalistes.

Ses relations lui permettent de publier, avant les autres feuilles, des nouvelles financières importantes.

Chaque numéro contient une silhouette et des dessins variés.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

PARIS ET DÉPARTEMENTS, 10 FR. PAR AN ;  
5 FR. POUR SIX MOIS.

On s'abonne en adressant un mandat-poste, un chèque, ou des timbres à M. SCHRAMECK, directeur-gérant, 32, rue des Martyrs, Paris.

Chaque nouvel abonné recevra en prime l'Annuaire financier du **Comic-Finance**, 1 fort volume illustré par E. Doré, Humbert, Pépin... et autres dessinateurs de talent.

**LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>o</sup>,**

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le **Dictionnaire de la langue française**, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 69<sup>e</sup> fascicule, OLB à OLI, est en vente.

Eviter les contrefaçons

**CHOCOLAT  
MENIER**

Exiger le véritable nom

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

**REVALESCIÈRE**

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mau-

vaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 48,614.

M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62,986.

M<sup>lle</sup> Martin, de *Suppression des règles et Danse de Saint-Guy*, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalésière*.

Cure N° 65,112.

E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.

M. Boillet, curé, de 56 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.

M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne

avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. — 2 kil., 12 fr. — 4, 7 et 60 francs. — La *Revalésière* en tablettes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 épiciers, rue Saint-Jean; M<sup>me</sup> GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 45 minutes du matin.  
11 — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.  
10 — 45 — — du soir.  
5 — 20 — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 JUIN 1874.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	59 85		10	Sec. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	852 50	2 50		Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	412 50		
4 1/2 % jouiss. mars.	85 75		25	Crédit Mobilier.	287 50	7 60		Crédit Mobilier esp. j. juillet.	400	1 25	
5 % jouissance 22 septembre.	74			Crédit foncier d'Autriche.	510			Société autrichienne. j. janv.	717 50	1 25	
5 % Emprunt 1871.				Charentes, 400 fr. p. j. aout.	342 50	2 50		OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872.	54 55		05	Est, jouissance nov.	493 75			Orléans.	289		
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	222 50			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	852 50			Paris-Lyon-Méditerranée.	284 75		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	435			Midi, jouissance juillet.	617 50	2 50		Est.	271		
— 1865, 5 %.	473 75	1 25		Nord, jouissance juillet.	1060			Nord.	289 75		
— 1869, 3 % t. payé.	302 50	2 50		Orléans, jouissance octobre.	820	1 25		Ouest.	282 50		
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	275 50	2 50		Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905			Midi.	283		
Banque de France, j. juillet.	3800		50	Compagnie parisienne du Gaz.	763 75	5		Deux-Charentes.	259 50		
Comptoir d'escompte, j. aout.	560			Société Immobilière, j. janv.	16 95	0 05		Vendée.	255		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	438 75			C. gén. Transatlantique, j. juill.	216 25			Canal de Suez.	457 50		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	365										
Crédit Foncier, act. 500 fr. 350 p.	810										

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers) omnibus.  
9 — 01 — — soir, omnibus.  
1 — 33 — — soir, omnibus.  
4 — 12 — — express-omnibus.  
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — soir, omnibus.  
4 — 44 — — omnibus.  
10 — 38 — — express-poste.  
L'express-poste, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 45.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.  
41<sup>e</sup> ANNÉE (1873).

Prix du volume broché . . . . . 7 fr. »  
— cartonné . . . . . 8 50  
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.

Etranger, suivant les conventions postales.  
On peut se procurer chaque volume séparément.

**OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :**

**TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE** des trente premières années du *Magasin pittoresque*.  
1 volume broché . . . . . 7 fr. »  
Cartonné . . . . . 8 50

**ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE** de 1851 à 1874, environ 50 gravures dans chaque Almanach.  
Chaque almanach . . . . . 50 c.

**MAGASIN PITTORESQUE**

La collection se compose des années 1833 à 1873. — Le volume 1873 (41<sup>e</sup> année), mis en vente le 5 décembre 1873.  
LES ABONNEMENTS COURENT DU 1<sup>er</sup> JANVIER OU DU 1<sup>er</sup> JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES À LA FIN DE CHAQUE MOIS.

**ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE**; 1 vol. grand in-4, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.  
Prix . . . . . 45 fr.

**VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES**; 4 volumes, 941 gravures.  
Prix de chaque volume broché . . . . . 6 fr.  
L'ouvrage complet . . . . . 24

**HISTOIRE DE FRANCE**, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.  
Prix de chaque volume broché . . . . . 7 fr. 50  
L'ouvrage complet . . . . . 15

**LECTURES DE FAMILLE**, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque*; 1 volume in-4. — 2<sup>e</sup> édition.  
Prix, broché . . . . . 5 fr.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.  
Paris . . . . . 7 fr. »  
Départements . . . . . 8 50  
Etranger, suivant les conventions postales.  
On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.  
Prix : Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

**GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE**, par M. P. Poitevin, 2 vol.  
Prix de chaque volume broché . . . . . 7 fr. 50  
L'ouvrage complet . . . . . 15

**LES VRAIS ROBINSONS**, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent; 1 vol. grand in-8°  
Prix, pour Paris, broché . . . . . 15 fr.  
— cart., doré sur tranche 18

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.

Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Ensemble ou séparément.

MAISON, rue du Temple, n° 12, et MAISON joignant, à l'angle de la rue Pavée.  
S'adresser audit notaire et à M. François PERCHER. (23)

**A AFFERMER**

Pour la St-Jean prochaine.

**ANCIENNE MAISON LELIÈVRE**

A Distré.

Jolie maison avec vastes greniers, servitudes et belles caves pour le commerce des vins et la fabrication du champagne.  
S'adresser à M<sup>me</sup> LELIÈVRE, à Distré. (171)

**A VENDRE**

**DEUX CHEVAUX DE SELLE**

Dont l'un s'attelle.

S'adresser 68, rue de Bordeaux.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

Par suite de saisie.

Le mercredi 10 juin 1874, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison où est décédée Caroline Delacroix, ouvrière à Saumur, rue Courcouronne, à la vente publique aux enchères de tout son mobilier, saisi suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> Dufour, huissier à Saumur.

Il sera vendu :

Lits en acajou et noyer, sommiers élastiques, couettes, matelas, traversins, édredons, couvertures, rideaux de lits et de croisées, canapés, fauteuils, chaises garnies et autres, plusieurs belles commodes à dessus de marbre, pendules, glaces, flam-

beaux, tables de nuit et de toilette, buffets, draps, chemises, effets, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.  
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**ON DEMANDE UN MÉNAGE**

Le mari, pour s'occuper d'un jardin, et la femme, comme cuisinière ou femme de chambre.  
S'adresser au bureau du journal.

**LE RENTIER**

JOURNAL FINANCIER fondé en 1869, paraissant les 7, 17 et 27 de chaque mois, donne les tirages et tous renseignements financiers et coûte 4 fr. PAR AN.

Pour s'abonner, envoyer mandats ou timbres-poste au directeur, M. ALFRED NEYMARCK, 22, rue Neuve-S<sup>t</sup>-Augustin, Paris.

**MALADIES**

des voies urinaires et des organes généraux chez l'homme et chez la femme. — **Rétrécissement.** — Impuissance. — Affections secrètes et contagieuses, etc. Traitement spécial du D<sup>r</sup> GOURY-DUVIVIER, 7, boul. Sébastopol, Paris, de 1 à 4 h., et par corresp. — Envoi f<sup>o</sup> p. poste des médicaments.

**STEAMERS RÉGULIERS**

Entre NANTES et LONDRES

Le LOUVAIN

Capitaine ANNIS.

Nantes — G. Douillard et R. Régnault, directeurs; Th. Denis, courtier.

Londres — Batten et Edwards, agents, 66, Lower Thames street.



**NEURALGIES (faciales) MIGRAINES**  
(non gastr.) **OTALGIES (névralgies) MAUX DE DENTS** (lors même qu'elles seraient carieuses.)

AVIS IMPORTANT : Cette Eau est d'une odeur très agréable et complètement inoffensive; aspirée par le nez, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les Douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'ÉPILEPSIE et les attaques d'APOPLEXIE. Il sera envoyé franco des prospectus et de PHARMACIENS qui, souvent, ont de MÉDECINS et de PHARMACIENS de ce produit. L'Inventeur a choisi le meilleur mode de conservation en laissant chez les Dépositaires spéciaux des flacons destinés à servir instantanément dans la Pharmacie. — Flacon simple : Prix, 4 fr. — Flacon contenant triple : Prix, 6 fr.

A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans; Chedevergne, rue de la Tonnelie, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)

Saumur, imprimerie de P. GODET.